

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 12

Artikel: Casques bleus : les expériences françaises
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Casques bleus

Les expériences françaises

Dans son cycle d'études et de réflexions sur les risques, les crises et les conflits dans le monde de la fin du XX^e siècle, le Centre d'analyse sur la sécurité européenne s'est préoccupé en France des problèmes de l'aide humanitaire et du droit d'ingérence, invitant entre autres un journaliste, Frédéric Pons, ancien officier des Casques bleus au Liban et officier de réserve français, à présenter une communication sur ces problèmes¹. Merci à *Armée et Défense*, l'organe bimestriel des officiers de réserve, plus spécialement à son rédacteur en chef, Claude Patanchon, de nous en avoir autorisé à en exploiter le résumé. Les thèses de Frédéric Pons ne doivent pas être comprises comme une prise de position de la *Revue Militaire Suisse* dans le débat sur la constitution d'un corps suisse de Casques bleus². Elles devraient simplement susciter des réflexions propices à un vote réfléchi, puisque le référendum soutenu par l'entreprise Denner a abouti.

Outre-Jura, les dirigeants, qui occupent une position de pointe dans cette «diplomatie morale», ne se sont pas interrogés sur les mandats de l'ONU, la nature des missions, le partage des responsabilités, les modes d'action, l'efficacité de ces opérations. Leur perception, cependant, est en train de changer sous l'impulsion des états-majors militaires bien mieux au fait des réalités, à cause également des revers successifs qui transforment une «diplomatie morale» en une diplomatie du faux-semblant et de l'impuissance. (Rédaction RMS)

Des principes contestables

En été 1993, on comptait dans le monde 40 000 à 45 000 Casques bleus dont 8 000 Français; sur un plan général, ces forces sont vouées à l'échec, bien que, dans quelques cas rares, elles pourront obtenir des demi-succès, mais à un prix prohibitif. Ce scepticisme ne met pas en cause le courage, le dévouement et la générosité des hommes dans le terrain.

Les principes régissant les missions données aux forces de paix sont au nombre de quatre. D'abord, un cessez-le-feu préalable

doit être instauré entre les belligérants avant l'intervention de Casques bleus. Qui se trouve à même de garantir la durée et la qualité du cessez-le-feu? Un seul franc-tireur, un obus peuvent rompre une trêve longuement négociée à New York ou sur place. On l'a vu en Yougoslavie et au Liban.

Deuxièmement, l'Etat-hôte doit consentir au déploiement des Casques bleus. Une telle acceptation n'élimine pourtant pas toute ambiguïté, car la force de paix reste soumise au bon vouloir des autorités nationales, voire régionales. En 1967, Nasser a prié la force des Nations-Unies de dé-

guerpir et, deux semaines plus tard, la deuxième guerre israélo-arabe éclatait. Que faire quand, sur le territoire de l'Etat-hôte, une minorité refuse d'obéir au gouvernement en place? L'ONU, par sa simple présence, ne fournit-elle pas aux rebelles, aux irrédentistes, aux résistants une certaine légitimité dont ils sont si friands, aggravant ainsi la désagrégation du pays?

Troisièmement, les forces de paix ne doivent pas modifier le statu quo politique, ce qui bloque des situations, les «onufie» comme disent les mauvaises langues: le Golan depuis 1967,

¹Ces propos recueillis par AP Martinot ont été publiés dans *Armée et Défense* de juillet-août 1993. Les photos qui illustrent ce texte proviennent du livre de Pierre Dufour, *Soldats de l'espoir. L'action humanitaire des armées*, paru aux Editions Lavauzelle en 1993.

²Voir dans la *Revue Militaire Suisse* de juillet-août dernier «Casques bleus et la Suisse» qui traite de la démagogie et de la médiatisation d'une certaine ingérence humanitaire et, en septembre, l'article favorable aux Casques bleus du conseiller national Jean-François Leuba.

Chypre depuis 1974, le Liban depuis 1978, les territoires occupés par les Israéliens et les Syriens... L'envoi de Casques bleus légitime également des occupations illégales au regard du droit international. Les forces de l'ONU ont été appelées à démilitariser des villes musulmanes en Bosnie et à évacuer les musulmans qui s'y étaient réfugiés, faisant ainsi le jeu des Serbes pour le compte desquels elles faisaient de la «purification ethnique».

Quatrièmement, seule la stricte auto-défense des Casques bleus peut justifier l'emploi des armes. Une



Quelques-unes des missions des Casques bleus: contrôler les passages sur une frontière contestée.



Récupérer les armements de multiples «seigneurs de la guerre»...

telle stratégie ne produit des effets qu'avec des gens de bonne compagnie, c'est-à-dire de même culture, de même religion, ce qui est rarement le cas. Ce principe limite donc considérablement l'efficacité des troupes de l'ONU. Dans les pays où elles interviennent, le tir s'avère, non seulement l'expression évidente de la force, mais aussi un langage compris par l'ensemble des belligérants. Sans armes lourdes, ni moyens de renseignements, elles restent impuissantes au niveau tactique.

Une sorte de paralysie

L'exercice du droit international non appuyé par la force demeure aléatoire; pour maintenir la paix, il faut parfois commencer par la rétablir en sachant comment procéder. Voilà le problème essentiel des Casques bleus, puisque l'ONU

privilège la négociation et le compromis à tout prix, au détriment de la décision et de l'action, même lorsque celles-ci apparaissent indispensables. Cette logique a conduit de nombreux cadres présents sur place à perdre leur autorité et à mettre en cause l'honneur militaire des hommes qu'ils commandaient. A force de reculs et de compromis face à des adversaires toujours prêts à déclencher l'épreuve de force, le crédit et le pouvoir de coercition des Casques bleus baissent lamentablement.

L'assassinat d'un vice-ministre bosniaque, près de Sarajevo, dans un blindé français, révèle d'une manière révoltante cette impuissance chronique des Casques bleus. En ex-Yougoslavie, ceux-ci sont même devenus des otages en puissance dont Bosniaques, Croates et Serbes se servent pour empêcher d'éventuelles ripostes de la

part des puissances occidentales. Tenant compte de ce risque, des chefs militaires procèdent ou planifient des regroupements, admettant par la force des choses la fin de leur mission humanitaire. Celle-ci n'implique-t-elle pas que leurs troupes soient présentes dans le terrain, protègent les populations menacées, escortent les convois?

Le maintien des forces des Nations Unies en Bosnie a dû être négocié avec les Serbes qu'on a cherché à amadouer en leur offrant le quart des livraisons humanitaires, en leur accordant le droit d'inspecter chaque cargaison, d'approuver ou d'interdire chaque mouvement.

Ces forces de paix qui, par leurs structures, leur entraînement et leur doctrine d'engagement, sont des formations militaires - il faut le rappeler - se voient interdire d'agir en tant que telles dans leurs opéra-

tions. A ce jeu terrible et souvent absurde, les Casques bleus, depuis quarante ans, ont perdu 800 tués, dont 40 Français (25 au Liban et déjà 14 en ex-Yougoslavie).

La composition des forces internationales

Au nom du droit des Etats membres de participer aux actions, les instances de l'ONU mettent sur pied des formations et des états-majors hétérogènes, ce qui nuit gravement à l'efficacité. De grosses différences au niveau de la formation militaire et des comportements diminuent la valeur de l'ensemble et provoquent des incompréhensions, des retards dans la transmission des ordres, des susceptibilités et des préférences nationales préjudiciables au bon accomplissement de la mission. Viennent s'y ajouter les lourdeurs des procédures officielles de l'ONU. Du moment où l'on engage plusieurs contingents, il faut qu'un quota d'officiers de chacun d'eux se trouve dans chaque état-major supérieur.

La FINUL au Liban comprend 4800 hommes venus de 9 pays. Une logistique suédoise, un soutien français, une maintenance norvégienne, des hélicoptères italiens travaillent au profit de cinq contingents opérationnels aux capacités très différentes : les Irlandais et les Finlandais se trouvent proches des normes fran-



Tenir ces armements en lieu sûr...



...Procéder à de dangereuses opérations de déminage.

çaises, ce qui n'est pas le cas des Népalais, des Ghanéens et des Fidjiens...

En ex-Yougoslavie, 14 000 Casques bleus se trouvent déployés, mis à disposition par 17 pays. 12 bataillons nationaux travaillent dans le terrain. A peine la moitié d'entre eux sont opérationnels et jouent vraiment le jeu. Le bataillon russe a pris ouvertement le parti des Serbes en Slavonie, les Polonais restent «insaisissables» dans l'ouest de la Bosnie, les Tchéco-Slovaques, démunis de tout, ont la tête ailleurs depuis l'éclatement de leur pays, les Egyptiens musulmans se montrent favorables à leurs coreligionnaires bosniaques, les Ukrainiens penchent plutôt du côté des Slaves. Les contingents kenyans et nigériens relèvent davantage du folklore que de forces militaires dignes de ce nom. Pourtant, en Krajina du Sud, c'est un gé-

néral kenyan qui exerce le commandement.

Conclusions

Les Casques bleus ne peuvent pas intervenir valablement dans des situations de chaos, car leur organisation, leurs modes d'action ne le leur permettent pas. Ils restent quasiment paralysés dans les trois domaines qui déterminent le succès d'une mission: le renseignement, la manœuvre et le feu. La mission de la FORPRONU dans les Balkans est donc vouée à l'échec. Il en ira de même à l'avenir si l'ONU intervient au Kosovo, en Macédoine ou en Europe de l'Est où l'on sent des prémices d'affrontements.

Puisqu'une organisation internationale, qui se veut supra-nationale, ne peut pas maîtriser ce type de missions, les gouvernements occidentaux, qui restent attachés à leur responsabilités et qui veulent continuer à pratiquer l'ingérence humanitaire, devraient mûrement réfléchir aux missions, à leurs justifications politiques et à la conduite des opérations. Il faut redéfinir les modes d'action, les moyens, l'organisation du commandement. Ce travail a commencé dans le cadre de l'OTAN et de l'UEO, mais de telles réformes ne sauraient s'improviser, car elles reposent sur des budgets et des lois de programmation cohérentes et respectées.

Armée & Défense + RMS